

qu'elle possède comme armature un fatalisme de race, auquel il convient d'ajouter la volonté libre qui seule peut maintenir chez elle un équilibre durable d'habitudes physiques et de qualités morales. Leur sens national les porte donc à souhaiter que les Canadiens français constituent au nord de l'Amérique "une société humaine naturelle, fondée sur l'unité de territoire, d'origine, de moeurs et de langue, s'épanouissant dans une communion parfaite de vie et de conscience sociales".

A chaque heure de notre histoire, nous trouvons chez ce groupe humain la volonté de former un État, la volonté de se développer "jusqu'à devenir une nation". Né avant la Cession du Canada à l'Angleterre, ce sentiment, dès la fin du dix-septième siècle, pousse nos pères à perpétuer ici une race, apparentée par toutes les fibres de son âme à la race française et caractérisée par des traits empruntés à la terre canadienne. La substitution de la domination britannique à la française ne modifie en rien ce vouloir. Plus le pouvoir anglais se fait injuste, s'efforce d'étouffer les aspirations particularistes et les instincts séparatistes des vaincus, plus les vaincus conservent vive leur volonté de former en Amérique une nationalité distincte. "En vérité, il semble que ce soit leur désir d'être considérés comme formant une nation séparée. La *Nation canadienne* est leur expression constante...", écrivait Sir James Craig au comte de Liverpool, secrétaire d'État pour les colonies, en 1810, cinquante ans après la conquête. Durant certaines périodes, ce vouloir-vivre collectif fut plus ou moins accusé. Aux temps de crise, en 1840, par exemple, aux heures d'apathie, après 1867, par exemple, on eût dit qu'il y avait chez notre peuple une démission de cette volonté, un abandon du dessein de transformer peu à peu notre nationalité en une nation dotée du caractère juridique de l'État. Ce furent